



## **Programmes de répit en cas de crise et programmes de soutien résidentiel en cas de crise : Foire aux questions (FAQ)**

### **1. Que sont les programmes de répit en cas de crise et les programmes de soutien résidentiel en cas de crise ?**

Les programmes de répit en cas de crise et les programmes de soutien résidentiel en cas de crise sont deux types de programmes résidentiels à court terme et à participation volontaire destinés aux personnes confrontées à une crise émotionnelle ou de santé mentale qui ne peut pas être gérée dans leur environnement de vie actuel. Ils peuvent constituer une alternative aux visites aux urgences ou à l'hospitalisation si la personne ne représente aucun danger pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

Ces programmes offrent un soutien par les pairs. Les pairs sont des membres de la communauté qui utilisent leur expérience vécue et leur formation professionnelle pour fournir des services, notamment du soutien et des conseils, aux personnes en voie de guérison d'une dépendance ou aux prises avec un problème de santé mentale.

### **2. Un diagnostic de santé mentale est-il nécessaire pour être admis ?**

Non, ces programmes s'adressent à toutes les personnes admissibles souffrant d'une crise émotionnelle ou de santé mentale, avec ou sans diagnostic de santé mentale. Aucun diagnostic de santé mentale n'est requis.

### **3. Quels sont les critères d'admissibilité à ces programmes ?**

La personne doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Présenter des symptômes d'une crise émotionnelle ou de santé mentale
- Ne pas représenter un danger pour leur propre sécurité ou celle d'autrui
- Participer volontairement au programme

### **4. Une assurance est-elle nécessaire ?**

Aucune assurance n'est requise. Les personnes qui répondent aux critères énumérés ci-dessus sont admissibles, quelle que soit leur capacité de payer.

### **5. Pendant combien de temps puis-je participer à un programme ?**

Ces programmes sont conçus pour des séjours de courte durée. Les personnes acceptées dans le programme (appelées « clients ») peuvent y participer pendant 28 jours maximum, en fonction de leurs besoins évalués à leur arrivée.

**6. Puis-je trouver des programmes dans mon arrondissement ?**

Oui, il existe des programmes dans les cinq arrondissements de la ville de New York. Les clients peuvent également séjourner auprès de tout programme avec des lits disponibles, même s'ils ne résident pas dans l'arrondissement en question.

**7. Ces programmes sont-ils une alternative au logement ?**

Les programmes de répit en cas de crise et les programmes de soutien résidentiel en cas de crise ne sont pas conçus pour aider leurs clients à trouver un logement. Ils sont dotés de personnel qui fournira du soutien pendant une crise émotionnelle. Les clients doivent avoir une idée de l'endroit où ils vivront une fois que leur séjour aura pris fin.

**8. Dois-je participer aux services du programme ?**

L'admission est volontaire. Toutefois, il est attendu des clients qu'ils rencontrent le personnel et participent aux services des programmes pour contribuer à la prise en charge de leur crise émotionnelle et à la préparation à leur sortie. Ces services comprennent l'évaluation des besoins, la planification des services, l'établissement d'objectifs, et d'autres services basés sur les besoins individuels.

**9. Pourrai-je rencontrer des membres du personnel clinique (psychiatres, psychologues, thérapeutes, travailleurs sociaux) auprès du programme ?**

Il est attendu des clients qu'ils rencontrent les membres du personnel clinique en dehors du programme. Les spécialistes du soutien par les pairs fournissent un soutien de pairs dans le cadre du programme et peuvent aider les clients grâce à des orientations vers les services nécessaires.

**10. Pourrai-je prendre mes médicaments pendant ma participation au programme ?**

Oui, il est fortement recommandé aux clients de prendre eux-mêmes les médicaments qui leur ont été prescrits. Une assistance pour les rappels de prise de médicaments et le stockage des médicaments est disponible sur simple demande.

**11. Pourrai-je travailler pendant ma participation au programme ?**

Oui. Bien qu'il soit prévu que les clients passent la nuit sur le site du programme, ils peuvent poursuivre leurs activités quotidiennes habituelles comme aller au travail, aller à l'école ou suivre des cours, se rendre à des rendez-vous avec des prestataires de soins, et rendre visite à leurs amis et à leur famille.

**12. Comment puis-je obtenir des services ?**

Vous pourrez obtenir de plus amples informations sur les programmes de répit en cas de crise et les programmes de soutien résidentiel en cas de crise en appelant le 988. Vous trouverez le formulaire d'orientation en ligne à l'adresse : [on.nyc.gov/crisis-respite-form](https://on.nyc.gov/crisis-respite-form).

**Remarque :** Cette FAQ comprend des informations sur les programmes de répit en cas de crise et les programmes de soutien résidentiel en cas de crise agréés (par le Bureau de la santé mentale de l'État [Office of Mental Health]) dans la ville de New York.